

Maître François LIEURADE

Huissier de Justice Associé à la

SELARL LIEURADE

Tél. : 01.39.90.00.22

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18, rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis, avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
ET LE VINGT ET UN AOÛT

A LA REQUETE DE :

LE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, dit CIC, SA au capital de 608.439.888 €, ayant son siège social à Paris 9^{ème} au 6, Avenue de Provence RCS Paris 542.016.381,

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation, signifié par acte de mon ministère en date du 19 Juillet 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description, d'un appartement, dépendant d'un ensemble immobilier sis 27, rue des lévriers à Montmagny 95360 (Val d'Oise), portant sur les lots 2011, 2064 et 2429, dont est propriétaire Monsieur SUBAKARAN SUPPIAH ainsi qu'il est plus amplement décrit au dit commandement,

**Je soussignée Marie-Pierre Lieurade, Huissier de Justice de la
Selarl François LIEURADE, titulaire d'un office d'Huissier de Justice à
Sarcelles (Val d'Oise) sis 18, rue Parmentier,**

Me suis transportée ce jour 27, rue des Lévriers à Montmagny (Val d'Oise), 2^{ème} étage porte face gauche,

Où étant sur place à 8 heures 30, en présence de la Société Certimmo, de Monsieur Antoine Michalski serrurier, et de Messieurs Clément Faivre et Thibault Caumont, témoins.

J'ai constaté ce qui suit :

L'immeuble présente des façades à l'état d'entretien.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.

Les parties communes sont également à l'état d'entretien.

CONSTATATIONS



Monsieur SUBAKARAN SUPPIAH se présente à moi et après lui avoir décliné mes identité et qualité ainsi que l'objet de ma mission il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Monsieur SUBAKARAN SUPPIAH parle le Français d'une manière très approximative.

Il me déclare que le chauffage est collectif et ne connaît pas le nom du syndic.

Les lieux consistent en :

- Un appartement (lot 2011) comprenant un séjour, une cuisine, une salle de bains, un WC séparé et deux chambres.
- Une cave portant le numéro 2064 au sous-sol (lot 2064)
- Un emplacement de voiture en surface portant le numéro 29 (lot 2429)

Les lieux sont distribués comme suit :

L'appartement ouvre sur :

- **Un dégagement d'entrée :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est à l'état d'usage.

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

La tapisserie des murs et la peinture du plafond est en bon état.

L'équipement comprend :

- Un point lumineux central.
- Un placard mural dépourvu de porte.



- **Le salon :**

Le carrelage du sol est en bon état.

La tapisserie recouvrant les murs est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à 3 vantaux à châssis PVC à double vitrage.
- Un radiateur de chauffage.



- **La cuisine :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une série de placard hauts et bas avec plan de travail assorti en bon état.
- Une fenêtre à châssis pvc et double vitrage.
- Un évier en inox à deux bacs muni d'un robinet mélangeur.
- Un point lumineux central.



- **La salle de bains :**

Le carrelage du sol et les faïences murales sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un bac à douche.
- Un lavabo muni d'un robinet mélangeur encastré dans un meuble bas.



- **Les WC:**

Le carrelage du sol et les faïences murales sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC



- **La chambre parentale :**

Le linoleum recouvrant le sol et la peinture des murs sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis pvc et double vitrage
- Un point lumineux central.
- Un radiateur de chauffage.



- **La chambre d'enfant :**

Le parquet flottant recouvrant le sol et la tapisserie des murs sont à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis pvc et double vitrage.
- Un radiateur de chauffage.



Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constatations, auquel j'ai annexé une série de clichés photographiques me dispensant de plus amples descriptions.

EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice